

# SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

# JOURNÉES INTERNATIONALES 2015

Atelier

## INSOLVABILITÉ

Section « insolvabilité », avec la participation du pôle « insolvabilité » de *Trans Europe Experts*

**Rapporteurs généraux**

Jean-Luc VALLENS, *magistrat, président de la section « insolvabilité » de la SLC et*

Giulio Cesare GIORGINI, *maître de conférences à l'Université Nice Sophia Antipolis*

## PRÉSENTATION

Le droit de l'insolvabilité constitue en droit comparé un objet d'étude particulier, parce qu'il présente des liens nombreux avec les autres branches des droits nationaux : les droits civil et commercial, le droit des sociétés, le droit des biens et celui des sûretés, le droit des contrats ainsi que les règles de droit procédural.

Il dépend aussi des objectifs qui le sous-tendent : le paiement des créanciers, les droits des actionnaires, les pouvoirs des tribunaux et le sauvetage des entreprises et des emplois.

La comparaison des règles nationales illustre les différences, mais aussi les convergences et, parfois, les similitudes des mécanismes juridiques mis en œuvre, sur les différents aspects d'une procédure d'insolvabilité : la vérification des créances, l'annulation des actes préjudiciables aux intérêts des créanciers, l'élaboration des plans de sauvetage, la vente des biens et le redémarrage des entrepreneurs insolubles.

Le présent atelier se propose de souligner les tendances générales observées dans les différents systèmes nationaux, ceux relevant du droit civil ou du droit romano-germanique, et ceux du droit anglo-saxon, qui sont dans ce domaine les principaux groupes juridiques. Le droit asiatique, le droit islamique et le droit africain (largement codifié par l'OHADA) reflètent plus ou moins les tendances majoritaires des systèmes principaux.

L'attention portera sur les notions d'insolvabilité, les conditions d'ouverture, le traitement des biens dans la procédure, la poursuite des contrats, la reconstitution de l'actif, la restructuration des entreprises, l'effacement des dettes et les influences des droits étrangers...

Cette réflexion s'inscrit bien entendu dans un cadre européen : le droit communautaire coordonne les procédures nationales d'insolvabilité en Europe. Elle tient compte aussi d'une certaine standardisation des règles, appuyée par la Commission des Nations unies pour le droit commercial international.

## PROGRAMME

### L'approche comparée des conditions d'ouverture: la problématique des causes multiples

Myriam MAILLY, *docteur en droit, avocat au barreau de Paris*

### Les différences entre les lois et la pratique

Jean-Luc VALLENS, *magistrat, président de la section « insolvabilité » de la SLC*

### L'appréciation des influences législatives extérieures

Giulio Cesare GIORGINI, *maître de conférences à l'Université Nice Sophia Antipolis*

### L'analyse d'un droit en mutation: l'exemple de l'Espagne

Ángel Maria BALLESTEROS BARROS, *professeur à l'Université Pablo de Olavide de Séville*

### Les difficultés terminologiques

Rodrigo RODRIGUEZ, *professeur à l'Université de Bern*

## BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- BANQUE MONDIALE, *Principles and guidelines for effective insolvency and creditors' rights*, World Bank, 2001.
- BANQUE MONDIALE, *Bankruptcy around the world*, Document de travail WP n° 2865, Juillet 2002.
- S. CLAESSENS et L. KLAPPER, *Bankruptcy around the World*, Banque mondiale, juillet 2002.
- W.W. MCBRYDE, A. FLESSNER et S.C.J.J. KORTMAN (dir.), *Principles of European insolvency law*, Deventer (Pays-Bas), éd. Kluwer, 2003.
- Projet Best : Restructuration, dépôt de bilan et nouveau départ, Rapport final, Commission européenne, sept 2003.
- *Prévention et gestion du contentieux en Europe (Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie)*, Paris, Editions législatives, 2003.
- SENAT (Service des affaires européennes, Série législation comparée), *La sauvegarde des entreprises en difficulté*, LC n° 135, juin 2004.
- OBSERVATOIRE CONSULAIRE DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE (Chambre de commerce et d'industrie de Paris), « Tableau comparatif des procédures d'insolvabilité : Italie, Belgique, Allemagne, Grande-Bretagne et Etats-Unis », *JCP E*, 2005, n°1517.
- R. BLAZY, A.-F. DELANNAY, J. PETEY et L. WEILL, *Une analyse comparative des procédures de faillite : France, Allemagne, Royaume-Uni*, Paris, éd. Oséo, 2008
- « Quelles convergences pour améliorer le traitement des difficultés des entreprises dans l'Union européenne ? », *Actes du Colloque du Conseil national des administrateurs et mandataires judiciaires*, 2009.
- O.E. FONSECO LOBO (dir.), *World Insolvency Systems: a comparative study*, Toronto, éd Carswell 2009.
- J. L. WESTBROOK, C. D. BOOTH, C. G. PAULUS et H. RAJAK, *A global view of business insolvency systems*, éd The World Bank, 2009.
- J.-L. VALLENS, *L'insolvabilité des entreprises en droit comparé*, Paris, éd Joly Lextenso, 2011.